



Assemblée générale

Distr. limitée
12 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 93 de l'ordre du jour

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Venezuela* : projet de résolution

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, par laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement¹ le 22 mars 2002,

Soulignant qu'il est essentiel de maintenir la mobilisation aux niveaux national, régional et international, afin d'assurer un suivi approprié de l'application des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement, et de continuer à établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, au financement et au commerce et les initiatives en la matière, dans le cadre du programme global de la Conférence,

Consciente du lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement de la communauté internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis et d'orienter les priorités en matière de coopération pour le développement ainsi que de croissance économique soutenue et de développement durable,

Prenant note du communiqué du Comité du développement de la Banque mondiale en date du 28 septembre 2002, et se félicitant en particulier de la décision

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (F.02.II.A.7).*



énoncée au paragraphe 10 du communiqué, par laquelle le Comité prie la Banque et le Fonds monétaire international d'établir un document de base propre à faciliter la recherche de moyens pragmatiques et novateurs d'accroître davantage la participation des pays en développement aux activités des deux institutions, conformément aux principes de justice, d'équité, de démocratie, de participation, de transparence, de responsabilité et d'inclusion,

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les secrétariats des institutions compétentes intéressées, en tirant pleinement parti des mécanismes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, avec un appui efficace du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et en s'inspirant du succès des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, d'établir un rapport complet sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence, l'accent étant mis sur les progrès accomplis au titre de chacune des rubriques ci-après :

Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement

- Mesures prises par la communauté internationale pour appuyer les efforts visant à instaurer un environnement propice au niveau national, notamment en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités;

Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

- Mesures prises dans les pays d'origine et par les institutions multilatérales et régionales, y compris les nouveaux mécanismes et instruments visant à favoriser et à appuyer les flux de capitaux privés, notamment les investissements étrangers directs, en faveur des pays en développement, et leur impact;
- Mesures prises pour encourager la bonne gouvernance dans les entreprises;
- Mesures prises par les institutions multilatérales, régionales et sous-régionales pour renforcer l'appui financier et technique aux pays en développement afin de compenser le manque d'accès aux capitaux privés et la forte réduction des flux financiers internationaux et de les épauler dans les efforts qu'ils entreprennent pour assurer une croissance économique plus forte et réduire la pauvreté;

Le commerce international, moteur de la croissance et du développement

- Progrès accomplis en ce qui concerne les questions qui intéressent particulièrement les pays en développement et les pays en transition en matière de commerce international pour ce qui est de renforcer leur capacité de financer le développement, notamment les barrières commerciales, les subventions de nature à fausser les échanges commerciaux et autres mesures analogues, en particulier dans les secteurs d'exportation revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement comme l'agriculture; l'abus des mesures antidumping; les barrières techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires; la libéralisation du commerce des produits manufacturés à forte intensité de travail; la libéralisation du commerce des produits agricoles; le commerce des services; les crêtes tarifaires, les tarifs douaniers élevés et la

progressivité des droits ainsi que les barrières non tarifaires; la circulation des personnes physiques; la non-reconnaissance des droits de la propriété intellectuelle en vue de la protection du patrimoine et du folklore; le transfert des connaissances et des technologies; l'application et l'interprétation de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce² de manière conforme aux intérêts de la santé publique; et le renforcement de la précision, de l'efficacité et de l'application des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié, prévu pour les pays en développement dans le cadre d'accords commerciaux;

- Les progrès accomplis concernant l'aide multilatérale nécessaire pour atténuer les effets de la baisse des recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de produits de base et une évaluation de l'efficacité du récent examen du Mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international ainsi que les progrès accomplis pour ce qui est de donner aux producteurs de produits de base des pays en développement les moyens de s'assurer eux-mêmes contre les risques, notamment les catastrophes naturelles, et les efforts entrepris par les organismes d'aide multilatérale pour accroître le soutien qu'ils apportent aux programmes de diversification des exportations dans ces pays;
- Les raisons qui expliquent l'absence de progrès dans l'exécution du programme de travail adopté à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001³, notamment dans les domaines de l'agriculture, du traitement spécial et différencié et d'autres questions d'exécution intéressant les pays en développement;
- Les efforts visant à faciliter l'adhésion des pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce à des conditions équitables et raisonnables, compte tenu de la situation particulière de chaque pays;
- Les efforts multilatéraux visant à atténuer les effets de la baisse des recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de produits de base;
- Efforts faits par les pays développés en vue d'atteindre l'objectif qu'est l'admission sur tous les marchés en franchise de droits et hors quota, de toutes les exportations en provenance des pays les moins avancés, comme le prévoit le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001⁴.

² Voir *Legal Instruments Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, Marrakech, 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

³ Voir A/C.2/56/7, annexe.

⁴ Voir A/CONF.191/11.

Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement

- Progrès accomplis vers la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international en matière d'aide publique au développement, en ventilant ses sources et ses procédures;
- Efforts accomplis dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement et de sa fourniture, en particulier les progrès accomplis dans l'utilisation de cadres de développement contrôlés et gérés par les pays en développement en tant qu'instrument pour la fourniture de l'aide;
- Mesures prises par la communauté internationale en vue de trouver des sources novatrices de financement du développement;
- Mesures prises par les institutions multilatérales en vue de fournir un financement adéquat aux pays touchés par la pauvreté;
- Progrès accomplis dans l'application des engagements unilatéraux relatifs à l'aide publique au développement annoncés à la Conférence internationale sur le financement du développement.

Dettes extérieures

- Mesures visant à faire face à la lente mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et aux raisons de la lenteur de la mise en oeuvre;
- Mesures prises pour que les analyses de la viabilité de la dette tiennent compte de l'effet de l'allègement de la dette sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁵;
- Progrès accomplis dans l'examen des procédures de calcul et des hypothèses qui sous-tendent l'analyse de la viabilité de la dette, et progrès accomplis pour ce qui est de tenir compte de toute détérioration des perspectives de la croissance mondiale et de la détérioration des termes de l'échange;
- Mesures prises pour élaborer des mécanismes novateurs en vue de faire face de façon globale aux problèmes de la dette des pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire;

Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement

- Mesures prises par toutes les institutions multilatérales compétentes en vue de renforcer la participation effective des pays en développement à la prise de décisions et à l'élaboration de normes;
- Mesures visant à promouvoir la stabilité financière et à mettre en place des politiques et des règles qui réduisent les incidences de la volatilité financière et améliorent la transparence et l'information sur les flux financiers;

⁵ Résolution 55/2.

- Mesures prises par les institutions financières internationales en vue d'appuyer les programmes nationaux pour mettre l'accent sur les politiques macroéconomiques critiques pour la réalisation des objectifs de ces programmes, et la mesure dans laquelle elles prennent en considération la situation sociale, les capacités d'exécution, le renforcement de la maîtrise nationale et la nécessité d'assurer la croissance économique et le développement;
- Appui des institutions financières internationales aux pays subissant une crise financière et efforts faits pour veiller à ce que ces institutions disposent de ressources suffisantes pour pouvoir fournir des financements d'urgence en temps voulu;
- Progrès faits par la communauté internationale en vue de prévenir les actes de corruption et pour assurer le retour dans le pays d'origine des fonds et actifs acquis illégalement, y compris l'établissement d'un rapport intérimaire sur l'état des négociations visant à arrêter définitivement la Convention internationale contre la corruption;
- Progrès accomplis en vue de renforcer le rôle stabilisateur des fonds de réserve régionaux et sous-régionaux, des accords de swap et des mécanismes analogues parallèlement à l'action menée par les institutions financières internationales;
- Mesures prises en vue de procéder à une nouvelle répartition des droits de tirage spéciaux afin de renforcer la stabilité financière et les perspectives de développement des pays en développement;
- Évaluation des efforts faits par le secteur privé en vue d'utiliser des critères transparents et objectifs pour évaluer le risque souverain;
- Évaluation des progrès faits dans la campagne d'information mondiale mentionnée dans le Consensus de Monterrey⁶, ainsi que de ses incidences sur la sensibilisation au financement du développement et le dégagement de ressources supplémentaires pour celui-ci;

2. *Décide* que les travaux préparatoires et les rapports de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le processus préparatoire du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, serviraient d'apports aux préparatifs du rapport d'ensemble qui sera présenté annuellement à l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi qu'au dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale;

3. *Décide*, à ce propos, que la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et l'examen du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale seraient considérés comme des étapes intermédiaires servant de préparatifs au dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (F.02.II.A.7)*, chap. I, résolution 1, annexe, par. 71.

